

VOUS ÊTES ÉTUDIANT INTERNATIONAL ? ASSUREZ VOTRE RENTRÉE ET PENSEZ À VOTRE PROTECTION SOCIALE !

L'affiliation à la sécurité sociale française est gratuite et obligatoire. Elle vous permet de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant toute la durée de vos études.

Vos démarches d'inscription

Dès votre arrivée sur le territoire français et après avoir obtenu votre attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, inscrivez-vous sur le site dédié de l'**Assurance Maladie** etudiant-etranger.ameli.fr. Puis, saisissez les informations obligatoires et déposez les pièces justificatives demandées qui diffèrent selon votre situation et votre pays d'origine. A l'issue de ces étapes, votre **espace personnel** est créé. Vous pourrez y accéder à partir de l'adresse mail renseignée lors de votre

inscription.

Pour vous aider dans votre inscription, retrouvez le tuto sur le site étudiant-etranger.ameli.fr dans la rubrique « Besoin d'aide ».

Vos démarches de santé

Pour garantir la bonne prise en charge de vos frais de santé, il est essentiel de réaliser les démarches suivantes :

- » **Déclarer votre médecin traitant** pour assurer un meilleur suivi médical lors d'une consultation auprès d'un médecin en France. Il propose des soins adaptés et vous oriente vers un spécialiste si besoin. De plus, les soins sont mieux remboursés.
- » **Adhérer à une complémentaire santé** pour compléter le remboursement de l'Assurance Maladie et diminuer le reste à charge.
- » **Commander votre carte Vitale** : la carte Vitale est à mettre à jour une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou dans la plupart des pharmacies. Cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement de vos frais de santé.
- » **Ouvrir votre compte ameli** (sur l'appli ameli ou sur ameli.fr) pour suivre vos remboursements, actualiser vos informations personnelles essentielles pour une bonne relation avec les services de l'Assurance Maladie et poser vos questions via la messagerie.

> Pour en savoir plus

Si vous rencontrez une difficulté dans vos démarches d'inscription à l'Assurance Maladie, contactez le 3646 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Sur demande, vous pouvez être mis en relation avec un téléconseiller qui pourra vous répondre en **anglais** et un rendez-vous vous pourra vous être proposé.